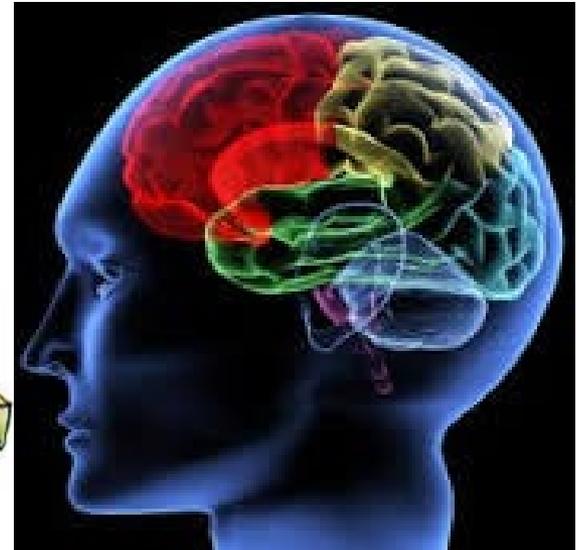


Université  de Montréal | Faculté de  
l'éducation permanente



# Certificat d'intervention en dépendances

Séance d'accueil : Hiver 2025



# Le certificat

- **Intervention en dépendances** est un certificat créé en 2021 qui remplace celui de **Toxicomanies: Prévention et réadaptation**, fondé en 1979.
- qui répond aux besoins d'un baccalauréat par cumul et à ceux de perfectionnement dans le domaine de la santé, de l'éducation ou de la justice...
  - En tant que formation initiale
  - En tant que formation continue

# Le certificat

- Explique les composantes biologiques, psychologiques et sociales de la dépendance et développe des compétences spécifiques en réadaptation et/ou en prévention (savoir-faire et savoir- être).
- Afin de mieux répondre aux problèmes liés à l'usage et à l'abus des psychotropes, ainsi qu'aux dépendances sans substance, et d'améliorer la qualité de ses interventions auprès des personnes souffrant de dépendances et de comorbidité associé.
- Ce programme est une des composantes possibles pour faire un bac par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel <https://fep.umontreal.ca/programmes/baccalaureats/baccalaureat-par-cumul-en-etudes-du-phenomene-criminel/>

# Le programme



# Un programme entièrement en ligne

- Le certificat peut être complété 100% en ligne (minimum 80%).
- Tous les cours du bloc A sont **asynchrones** et **flexibles** (des rencontres sur zoom ont lieu mais la présence est facultative, les séances étant généralement enregistrées).
- Les cours du bloc B se déroulent au même rythme qu'en salle de classe, soit en soirée (18h30-21h30) ou en format intensif la fin de semaine (sur trois fins de semaines non consécutives)
- Les cours du bloc C sont constitués de cours issus de divers programmes. Les cours siglés TXM sont tous également entièrement en ligne
- Les examens peuvent être réalisés à l'intérieur d'une fourchette de temps déterminée par chaque enseignant et sont toujours en ligne également.

# Structure de programme

- **Programme multidisciplinaire**

- Bloc 70A – obligatoire – (15 crédits)

**Notions fondamentales** (5 cours)

- Bloc 70B – option – (minimum 9, maximum 12 crédits)

**Pratiques en toxicomanies** (3 à 4 cours ou 2 cours + stage)

- Bloc 70C – option – (minimum 3, maximum 6 crédits)

**Problématiques associées** (1 ou 2 cours)

## Voir structure de programme:

<https://fep.umontreal.ca/programmes/certificats/intervention-en-dependances/>

# Bloc A - Obligatoire

**Bloc 70A Notions fondamentales**

*Obligatoire - 15 crédits.*

<b>COURS</b>	<b>TITRE</b>	<b>CRÉDITS</b>	<b>PÉRIODE</b>
<b>TXM 1000D</b>	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0	
<b>TXM 1111D</b>	Société, cultures, usage et dépendances	3.0	
<b>TXM 1150D</b>	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0	
<b>TXM 1200D</b>	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0	
<b>TXM 2000D</b>	Troubles concomitants	3.0	

# Bloc B - Option

**Bloc 70B Pratiques en dépendances - ateliers et stage**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

<b>COURS</b>	<b>TITRE</b>	<b>CRÉDITS</b>	<b>PÉRIODE</b>	
<b>TXM 3400</b>	Élaboration d'un programme de prévention	3.0		
<b>TXM 3500</b>	Entretien motivationnel et autres approches	3.0		
<b>TXM 3510</b>	Intervention en réadaptation des dépendances	3.0		
<b>TXM 3520</b>	Animation de groupe en dépendances	3.0		
<b>TXM 3600</b>	Stage en milieu d'intervention	6.0		

# Bloc C - Option

**Bloc 70C Problématiques associées et spécifiques**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

<b>COURS</b>	<b>TITRE</b>	<b>CRÉDITS</b>	<b>PÉRIODE</b>	
<b>AUT 2500</b>	Travail en contextes autochtones	3.0		
<b>CRI 1200G</b>	La méthodologie en criminologie	3.0	 	
<b>CRI 1600G</b>	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0	 	
<b>CRI 3401G</b>	Études du phénomène criminel	3.0	 	
<b>GER 2040D</b>	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0		
<b>JES 2015Z</b>	Le phénomène des gangs	3.0		
<b>SME 3010</b>	Intervention en situation de crise	3.0		
<b>TXM 1221D</b>	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0		
<b>TXM 2100D</b>	Dépendances sans substance	3.0		
<b>TXM 3530</b>	Outils d'évaluation en dépendances	3.0		
<b>TXM 3540</b>	Intervention auprès des jeunes en dépendances	3.0		



TXM1000D

# Notions fondamentales sur l'usage et les dépendances

 Nouvelles

 Commencez ici

 1. Mot de bienvenue



 2. Plan de cours 501Ko Document PDF



**Communication**

 Nouvelles

# Deux cours autoportants

- Deux cours ont été entièrement conçus pour être suivis sans que la présence d'un enseignant ne soit requise: **TXM1111D (bloc A) et le TXM1221D (bloc C)**
- Encadrement par une personne ressource qui répond à toutes vos questions relatives aux contenus des cours et qui est également la correctrice des travaux et examens.

# Conseils pour réussir ses cours à distance

- Planifier sa formation et être disponible : il est nécessaire de se libérer du temps et de bloquer des dates et des horaires dans son agenda
- Prévenir son entourage : il faut prévenir sa famille, son entourage ainsi que ses collaborateurs proches pour ne pas être interrompu lors de ses séances de travail
- Prendre des notes pendant les cours en ligne et tenir compte de sa méthode de mémorisation
- Profiter du tutorat et des occasions virtuelles (ou réelles) pour rencontrer et échanger avec les autres étudiants et les professeurs
- Faire preuve d'autodiscipline : clarifier ses besoins et les objectifs de sa formation pour garder la motivation, même seul(e), à la maison...

# TMX3600 – (6crédits)

## Stage en milieu d'intervention

- N'est pas obligatoire **vs** 2 cours de 3 crédits
- Durée : 300 heures – 21 heures/semaine
- La FEP trouve le milieu de stage
- On doit avoir cumulé 21 crédits et au moins deux parmi les cours atelier du bloc B et avoir une moyenne de 3,0.
- Pour appliquer vous devez remplir le formulaire de demande de stage que vous fera parvenir votre TGDE **Arelys Bottini** (début octobre, début février ou début mai)

# Le cours TXM3530 – Outils d'évaluation

- Un cours indispensable pour quiconque désire travailler dans le domaine de la réadaptation
- L'IGT et le Déba ne peuvent être administrés sans l'agrément du MSSS
- Aux trois crédits, s'ajoute ainsi une attestation officielle qui fait office d'agrément
- Exige les mêmes préalables que l'ensemble des cours du bloc B

# Les ressources du programme



# Personnes-ressources du programme

- Responsable du programme :
  - **Ignace Olazabal**
- Technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) :
  - **Arelys Bottini**
- TCTB : secrétariat :
  - **Ingrid Beaudiot**

# Le responsable du programme

- Conseils aux étudiants
- Problème avec un chargé de cours
- Révision de votre dossier étudiant
- Reconnaissance d'études antérieures : équivalence, transfert, exemption ou substitution

[ji.olazabal@umontreal.ca](mailto:ji.olazabal@umontreal.ca)

# TGDE: technicienne à la gestion des dossiers étudiants

- Choix de cours
- Annulation et modification du choix de cours
- Changement de programme
- Critères d'admission
- Stage d'intervention en milieu

Téléphone : **514 343-2001**

Courriel : [txm-tgde@fep.umontreal.ca](mailto:txm-tgde@fep.umontreal.ca)

# TCTB : Secrétariat

- Messages aux chargé(e)s de cours
- Absence à un examen
- Examen différé
- Révision de l'évaluation
- Étudiants en situation de handicap

Ingrid Beaudiot

Courriel : [secr-txm@fep.umontreal.ca](mailto:secr-txm@fep.umontreal.ca)

# Les chargé(e)s de cours

- Les chargés de cours proviennent :
  - des secteurs de la pratique
  - du secteur de la recherche
  - du domaine de l'enseignement
- Ils sont détenteurs soit :
  - d'une maîtrise
  - d'un doctorat
- Ce sont des spécialistes de la matière enseignée et travaillent dans les domaines:
  - de la santé, de la pharmacologie, du travail social, de la criminologie, de la psychologie, etc.

# Les normes du succès: Contrer le plagiat

- Être conscient du fait que tout acte de plagiat peut entraîner une **expulsion définitive du programme et de l'Université de Montréal**.
- Constituent des actes de plagiat :
  - Utilisation d'internet sans références
  - Recopiage de textes déjà publiés sans références (genre Wikipédia)
  - Utilisation des robots conversationnels
  - Substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail
  - Utilisation de matériel non autorisé

# Service de reconnaissance des acquis expérimentiels

- Principe de base de la reconnaissance
  - La reconnaissance des acquis peut se définir comme « *l'acte par lequel une autorité (une institution d'enseignement, une corporation professionnelle, un employeur, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) atteste qu'une personne a acquis les connaissances, habiletés ou compétences requises par un programme de formation ou une fonction de travail* ».
  - Le principe de base s'énonce ainsi : on peut faire des apprentissages valables et significatifs en dehors du système scolaire aussi bien qu'à l'intérieur de ce dernier. Ce qui importe, ce ne sont pas les lieux, les circonstances ou les méthodes de formation, mais ce qui a été effectivement appris.
- À qui ce service s'adresse-t-il?
  - À tout étudiant admis dans un programme de la FEP
    - jugeant posséder les expériences professionnelles, les formations suffisantes et pouvant en faire la démonstration.
    - capable de fournir des preuves de ses réalisations.
- Responsable

Anne-Camille Batail: [reconnaissance@fep.umontreal.ca](mailto:reconnaissance@fep.umontreal.ca)) ou **514 343-6090**

# Ressources en dépendances

- AIDQ (Association des intervenants en dépendances du Québec)  
<http://www.aidq.com/>
- Groupe de recherche et d'intervention  
<https://grip-prevention.ca/>
- Institut universitaire sur les dépendances  
<http://www.iud.quebec/fr>
- MSSSQ (Santé et services sociaux du Québec)  
<http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?accueil>

# Bon succès !



DONNEZ  
- VOUS -  
PLUS DE  
CRÉDITS